

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé  
Eglise Evangélique réformée suisse  
Président (e) synode  
Sulgenauweg 26,  
Case postale  
3001 Bern

Estavayer-le-Lac, le 2 août 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/210802DE\\_PS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210802DE_PS.pdf)

#### MISE EN DEMEURE DE RESPECTER LES DROITS HUMAINS

Madame, Monsieur, le (la) Président(e) du Synode,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> daté du 17 mars 2021. Je précise que je suis physicien lead-auditeur certifié SAQ-EOQ avec le meilleur examen de ma volée. Ce courrier mérite par conséquent un peu d'attention, même si je ne suis pas un Conseiller fédéral et que je ne fais que demander de respecter mes droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

J'ai reçu, le 22 juillet 2021, un commandement de payer du Service Cantonal des contributions, Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg, pour les impôts cantonaux et ecclésiastique, poursuite no 812911. Voir courrier ci-annexé.

Par la présente, je vous informe que je refuse de financer du crime organisé par des membres d'une organisation criminelle, dont des membres d'une loge maçonnique.

Je considère comme inacceptable que vous n'ayez pas encore répondu à mon courrier du 17 mars 2021. Je n'accepte pas que l'Eglise se serve ou soit complice du service des impôts pour financer du crime organisé, en ne répondant pas aux courriers.

Nous ne sommes plus au temps de Galilée, où les dirigeants de l'église pouvaient faire croire au peuple que la Terre était immobile au milieu de l'Univers. Je vous demande par la présente de consulter le lien internet suivant pour avoir plus de précisions :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Vous avez pu constater sur ce lien qu'il y a une plainte pénale contre organisation criminelle, dont des membres sont infiltrés dans les Parlements. Parmi eux, il y a les membres d'une loge maçonnique qui ont organisé la fausse dénonciation décrite dans la demande<sup>2</sup> d'enquête parlementaire que vous connaissez.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/210317DE\\_EB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210317DE_EB.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

Ce courrier tient lieu de plainte pénale contre le Service cantonal des impôts, en exigeant que cette plainte soit traitée par un Tribunal indépendant. Il sert aussi de mise en demeure pour vous demander de respecter les droits humains dont le droit d'être entendu.

Le Dieu d'un physicien ne peut pas être celui d'une église qui ferme les yeux sur la violation des droits humains et qui finance du crime organisé par cette attitude.

Si les membres d'une loge maçonnique, qui sont athées, peuvent se servir de l'Etat pour financer du crime organisé, je considère que l'Eglise n'a pas le droit d'en être complice puisque sa raison d'être est la défense des Valeurs de son DIEU.

Ce courrier tient lieu de plainte pénale contre le Service des Contributions, mais aussi de mise en demeure du Synode de rompre le silence sur cette affaire, où un avocat, devenu dissident, a donné un faisceau d'indices sérieux que Pierre PENEL a été assassiné à la demande du Procureur général Eric COTTIER parce qu'il devenait trop gênant pour les membres de l'organisation criminelle infiltrée dans l'ETAT.

Par la présente, je vous mets en demeure d'organiser un entretien avec le soussigné, le Président de l'Assemblée fédérale et un Commissaire de la police fédérale, pour connaître la position des Autorités fédérales sur cette plainte pénale dirigée contre organisation criminelle qui a été déposée auprès du Parlement.

Lors de cette rencontre, j'exposerai comment le Service des impôts a falsifié ma déclaration des impôts. Je vous ferai écouter un enregistrement pris par un détective privé. Il montre comment des inconnus, membre d'une organisation criminelle, ont contraint mon PDG à me limoger, si je ne céda pas à leur chantage. J'exposerai aussi les faits connus par le Commissaire de la police fédérale sur la fausse dénonciation utilisée par le Ministère Public du Canton de Fribourg qui s'est plaint de contrainte et qui ne pouvait plus conduire librement son mandat.

Le but est le respect des droits humains garanti par la Constitution fédérale

Dans l'attente de votre réponse par retour du courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, le (la) Président(e) du Synode, mes salutations cordiales.

Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/210802DE\\_PS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210802DE_PS.pdf)

Copie à qui de droit